



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1850-01-2019

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 21 janvier 2019, le *Règlement numéro 1850-01-2019 modifiant le règlement numéro 1850 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cowansville et de l'OMH de Cowansville.*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 30 janvier 2019.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA